

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 105** Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Belleville du 20e dans le cadre de la Région

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la politique de la Ville sur le 20e arrondissement ;

Vu la délibération CR 30-07 adoptée le 13 mars 2007 modifiée par la délibération CR 71-08 du 26 juin 2008 régissant les interventions de la Région en matière de Politique de la Ville ;

Vu le budget 2011 de la Région Ile de France mentionnant la reconduction du financement du dispositif à l'identique pour l'année 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris votée le 30 septembre 2008 approuvant la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

## Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 9.500 € est attribuée à l'Association de Culture Berbère (ACB) (18514 / D02815/2011-01695), 37bis rue des Maronites (20e), dont 4.500 € pour une action intitulée diversité culturelle et 5.000 € pour une action intitulée Femmes : lutte pour l'égalité des droits.

Article 2 : Une subvention de 9.000 € est attribuée à l'association Ayyem Zamen le temps jadis (18686 / X01589/ 2011-04832), 7 rue de Pali Kao (20e), pour une action intitulée Permanence sociale et d'accès aux droits. M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 1.500 € est attribuée à l'association Mémoire de l'avenir (8144 / X04164/ 2011-04833), 19 rue Marx Dormoy (18e), pour un dialogue entre les cultures à la Maison du Bas Belleville (Racines et ressources à Belleville).

Article 4 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association Trait-Reflet-Action-Contraste-Espace-Singulier (TRACES) (16169 / X02675/ 2011-04834), 24, rue Ramponneau (20e), pour une action intitulée maison de la créativité.

Article 5 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association le Pont Qiaoliang (19956 / X02687 / 2011-04835), 10, rue Mélingue (10e), pour une action intitulée intégration socioculturelle d'immigrés d'origine chinoise.

Article 6 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'Association de Médiation Interculturelle (A.M.I.) (16446 / X04745 / 2011-01739), 17 rue Henri Chevreau (20e), pour l'activité intitulée écrivain public, médiation juridique.

Article 7 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Arbor (19593 / X07648/ 2011-04837), 126 rue Mouffetard (5e), pour une action intitulée trouve ton chemin.

Article 8 : Une subvention de 2.000 € est attribuée au Centre social Relais de Ménilmontant (18888 / D03694/ 2011-04838), 2-8, rue Henri Chevreau (20e), pour un atelier actifs dans la société.

Article 9 : Une subvention globale de 12.500 € est attribuée à Crescendo (9608 / D00294/), 102C rue Amelot (11e), pour l'activité parcours femmes vers l'emploi (8.500 € 2011-01678), et l'activité intitulée accompagnement social vers l'emploi (4.000 € 2011-01677). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention globale de 3.000 € est attribuée à l'association Percussion Art (19232 / D05629/ 2011-04839), 151 rue du Château des Rentiers (13e), pour un atelier de formation musicale (1.500 €) et un forum festival (1.500 €).

Article 11 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Chinois de France, Français de Chine (19009 / D05550 /2011-04840), 45 rue Rébéval (19e), pour un atelier vidéo interculturel franco-chinois.

Article 12 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Belleville en Vues (7961 / X05906/ 2011-04841), MDA 1-3 rue Frédérik Lemaître (20e), pour une projection de films et animation pour les publics en ASL.

Article 13 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 53.000 €, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15006, provision pour subventions de fonctionnement et versement de subventions régionales du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.